

Consultation publique

Agrandissement du poste de ventilation mécanique Rielle

Plan d'action en réponse aux recommandations émises
dans le rapport de consultation publique
Février 2023



parlons·en





Rapport de consultation publique – plan d'action

Recommandations	Actions
<p>1. Considérant les nombreuses décisions découlant de l'entrepreneur général, la Commission recommande la tenue d'une séance d'information où les citoyen.nes pourront poser leurs questions directement à l'entrepreneur lorsque celui-ci aura été sélectionné.</p>	<p>La STM s'assurera de la présence des représentants qui pourront répondre aux questions de mise en œuvre prévues par l'entrepreneur lors des séances d'information. Rappelons que la STM prescrit ses conditions et exigences auprès de l'entrepreneur et fait le lien entre ce dernier et les riverains par le biais de son équipe de projet. La STM privilégie la présence de ses propres équipes de mise en œuvre lors des séances d'information aux citoyens.</p>
<p>2. Concernant de futures consultations publiques que la STM aurait à faire ; que soit déposé, sur le site Internet de la STM, le dossier d'information le plus complet possible. Que ce dossier comprenne les documents nécessaires afin de permettre aux citoyen.nes une compréhension complète du projet avant la date limite des inscriptions à la séance d'expression des opinions.</p>	<p>La STM est sensible à la qualité de l'information disponible lors de ses consultations publiques. L'ensemble de l'information disponible au moment de la consultation publique a été partagée avec la Commission. Toutefois, compte tenu du caractère évolutif des projets, des informations additionnelles deviennent périodiquement disponibles et s'ajoutent aux intrants servant à la planification du projet.</p>



Rapport de consultation publique – plan d'action

Recommandations	Actions
<p>3. Dans une volonté de poursuite de dialogue tout au long de l'exécution du chantier, la Commission recommande la création d'un comité de bon voisinage, dont l'objectif sera de permettre à la STM et aux riverains d'échanger sur l'avancement des travaux, de discuter des nuisances afférentes et d'explorer différentes pistes de solution ou mesures d'atténuation possibles.</p>	<p>La STM reçoit cette recommandation favorablement et mettra sur pied un comité de bon voisinage dans la mesure où un nombre suffisants de citoyens répondent à l'invitation et participent à l'initiative.</p>
<p>4. La Commission recommande à la STM la mise en place d'un passage sécuritaire sur la zone d'entrave du trottoir du côté ouest sur la rue Gordon. La Commission entend par passage sécuritaire un passage : éclairé, dégagé, visible aux automobilistes et universellement accessible.</p>	<p>Les portions de trottoir qui seront maintenues accessibles seront sécuritaires, éclairés, dégagés et universellement accessibles. La STM s'assurera d'installer la signalisation appropriée pour les piétons. Détails aux pages 31 et 32 de la présentation du 3 novembre 2022.</p>
<p>5. La Commission recommande l'installation d'un éclairage approprié du PVM Rielle actuel et futur afin de limiter le flânage indésirable tout en évitant de nuire aux riverain.es.</p>	<p>La STM est sensible aux préoccupations de sécurité soulevées par les participant.e.s et un éclairage adéquat est prévu à la portée du projet.</p>



Rapport de consultation publique – plan d'action

Recommandations	Actions
<p>6. Que la STM tienne compte de la possibilité que les lieux du nouveau site du PVM Rielle soient utilisés à des fins récréatives (ex. : installation d'un abreuvoir, dispositif pour vélos, etc.). Dans un esprit de bon voisinage, la Commission encourage aussi la STM à procéder au déménagement temporaire et à la préservation du nichoir à insectes et de la mangeoire à oiseaux présentement sur place, pour maintenir le côté ludique des lieux.</p>	<p>La STM prévoit la préservation du nichoir à insectes et la mangeoire à oiseaux, la STM prévoit assurer sa préservation durant les travaux et le réinstaller sur place par la suite. L'aménagement d'un espace à des fins récréatives dépassent la portée des projets que peut réaliser la STM dans le cadre de sa mission et de son cadre législatif. Cependant, en vertu de ses engagements de développement durable, la STM prévoit un aménagement convivial et intégré.</p>
<p>7. Que la STM collabore avec la Ville de Montréal et fasse tout en son pouvoir afin d'appuyer le projet de conversion en espaces verts des quatre espaces de stationnement adjacents du côté ouest.</p>	<p>La STM n'étant pas propriétaire de ce stationnement, il appartient à la Ville de Montréal d'en déterminer la vocation. La STM s'engage toutefois à poursuivre sa collaboration avec elle afin de remettre en état un espace qui permettra le respect de cette vocation dans les limites de son cadre législatif et financier. La STM prévoit remplacer la canopée et le nombres d'arbres par un verdissement minimalement équivalent à l'existant. Détails aux pages 24 et 25 de la présentation du 3 novembre 2022.</p>



Rapport de consultation publique – plan d'action

Recommandations	Actions
<p>8. La Commission recommande à la STM de privilégier des matériaux, végétations et aménagements susceptibles : d'absorber les bruits et les vibrations, de limiter l'accès aux murs du bâtiment et de diminuer les risques de vandalisme avec, notamment, des rosiers, des graminées et un enduit anti-graffiti.</p>	<p>Le choix des matériaux pour la construction d'un poste de ventilation mécanique est déterminé par des normes et critères de conceptions précis permettant le bon fonctionnement des équipements et opérations de la STM et dans le respect des normes en vigueur et de sa Politique de développement durable. Nous visons à maximiser le verdissement des installations lorsque les conditions techniques et d'entretien le permettent. À titre d'exemple, un enduit anti-graffiti est prévu dans le cas du PVM Rielle.</p>